

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 20 juin 2023		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 11</p> <p>VOTANTS : 12</p> <p>QUORUM GEMAPI : 10</p>	<p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, COLETTE GONTHARET, GHISLAINE JOLY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET MICHEL LUCIANI</p> <p>EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, JEAN-PIERRE JARRE, RAPHAEL THEVENON, FREDERIC JOGUET, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN BRIAND, PHILIPPE ROISINE, PIERRE BARRUCAND ET SEBASTIEN SCHERMA</p> <p>POUVOIRS : BERENICE LACOMBE AYANT DONNE POUVOIR A COLETTE GONTHARET ET FRANCK ROUBEAU AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 12</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCIONS : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 13/06/2023</p>	<p>ABSENTS : PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p>CARTE GEMAPI : MICHEL LUCIANI NE PRENDS PAS PART AU VOTE</p>	

Secrétaire de séance : Colette GONTHARET
Rapporteur : François RIEU
Délibération n°23-39

Objet : GEMAPI – Commande publique – Travaux de gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend

Dans le cadre de la gestion de l'espace de régulation du torrent du Bersend à la confluence du Doron, il convient de réaliser à très court terme le curage de 20 000 m³ afin de préparer l'apports des prochaines laves torrentielles et éviter l'engravement régressif préjudiciable au dalot.

Ces travaux sont mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA, dans le cadre d'une démarche partenariale de gestion collective de cet espace de régulation, cadrée par une convention avec l'Etat, le Département de la Savoie, EDF, la commune de Beaufort.

Le marché relatif à la réalisation de ces travaux sera dévolu en procédure adaptée restreinte dans le cadre du marché 22-13 du 04/10/2022 relatif aux travaux d'entretien sédimentaire supérieur à 2 000 m³, à marchés subséquents. 3 opérateurs économiques ont été sélectionnés dans ce cadre.

Le montant des travaux a été estimé dans le cadre de la définition du programme de travaux.

Les crédits sont inscrits au budget.

La commission achat examinera le dossier.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec le prestataire le mieux-disant.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors du prochain comité syndical.

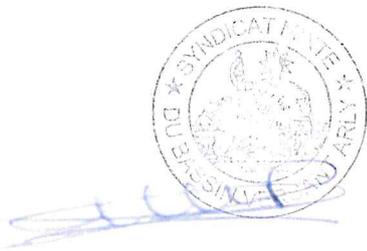
>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical :

- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché « travaux de gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend » avec l'entreprise la mieux-disante ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

La secrétaire de séance,

Colette GONTHARET,



Ugine, le 22 juin 2023

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230620-23-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Affichage : 27/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

